

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 34 (1896)
Heft: 37

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195734>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ment de l'Exposition, où l'on a été mêlé durant de longues heures.

Si nous parlons plus particulièrement de ces deux établissements, c'est qu'ils sont devenus le rendez-vous ordinaire des visiteurs vaudois et qu'on n'y va jamais sans y rencontrer des amis, de bonnes connaissances et de la gaieté.

Cela dit, n'oublions pas que l'Exposition et tous ses attraits prendront fin le 15 octobre.

L. M.

A malin malin et demi. — La loi anglaise voulant prévenir l'ivresse autant que possible prescrit qu'aucun tavernier ne peut ouvrir d'action pour une dette contractée pour des boissons alcooliques fournies hors des repas. Dernièrement, le maître d'une taverne actionnait à la Cour d'équité un clerc d'avoué auquel il réclamait une somme de 3 livres sterling pour rafraichissements. Le clerc d'avoué se présenta à l'audience avec la loi en poche, estimant qu'il n'avait absolument rien à payer.

— Quels sont les rafraichissements qui vous ont été fournis ? demanda le juge.

— Des grogs, monsieur le juge, dont la base a toujours été du gin ou du rhum, deux boissons éminemment alcooliques.

— Vous reconnaissez donc avoir fait la consommation dont il s'agit ?

— Sans doute, mais la loi est positive.

— La loi, je la respecte, reprend le magistrat ; aussi ne payerez-vous rien pour l'alcool ; mais vous aurez l'obligance de me compter dans les 24 heures 3 livres sterling pour l'eau chaude, le citron et le sucre qui sont entrés dans les grogs que vous a fournis ce brave homme, à moins que vous ne trouviez encore une loi qui défende d'ouvrir une action pour de l'eau chaude, du citron et du sucre. Oui, je fais grand cas de la loi, mon jeune ami, mais j'en fais fort peu de ceux qui ne s'en servent que pour éluder leurs engagements. — L'argent fut compté séance tenante.

Pantalons rodzo et casquo à paratounéro.

Lè Français et lè z'Allemands ne s'amont diéro, et ne faut pas ein ètrè èbàyi. Après lè saboulàès et lè vouistàès que lo grand Napoléon à z'ao zu bailli ài àià dè son viveint, dein cliàò terribliès défrepenaès d'Austerlitz, dè Maringo et dè Wagram, et lè rebedoulàès et lè tsapiàès que lè z'Allemands, po sè reveindzi, ont bailli ài mobiliots et ài pantalons rodzo, avoué Bismarck, à cliàò taupàès dè Sédan et dè Gravelotte, adon que lè Bourbaki chàì sont venus et que Bazaine a ètà prài comeint 'na rata dein onna trapa, faut pas ètrè èbàyi, vo dio, se cliàò dzeins sè caillont. Se dàò teimps dàò villhio Napoléon, lè tâtches ne sè poivont pas branquà contrè lè grognà dè la vilhie garda, lè sordà àò petit Badindiet ont bio z'u cresenà ; l'ont dù bastà dévant lè z'hurlans à Bismarck, kà se lo Napoléon d'Austerlitz ètà on tot fin po gigotà su on champ dè bataille, l'autro, cé dè Sédan, ne lài vayàì gotta et s'èin terivè mi à fèrè dàì parardès et dàì bafràès que ne pàyvè pas dè se n'ardeint. L'est po cein qu'on desàì dein lo teimps :

Des deux Napoléons les gloires sont égales ;
Veux-tu savoir, lecteur, en quoi ils sont rivaux ?
Le premier, de l'Europe a pris les capitales,
Le second, de la France, a pris les capitales.

Que vollià-vo ! quand on applià à on bon tserrotton, va adè bin ; mà se l'est on noviço que tint lè guidès, fà soveint *ota po hio*.

Lè Français et lè z'Allemands s'amont don pas, et se ne pàovont pas adè peinsà à sè taupà, ne sè font pas fauta dè sè couienà quand dou dè leu sè reincontront.

Dou z'ovràì, on Borgognon et on Chouabe, que passàvont on dzo dévant lè z'éboitons àò

syndiquo dè Pully, ouïont dou z'anglais dè Payerno que remàofàvont, que l'Allemand dit à l'autro po l'èmbètà :

— Foilà teusse caillà qui barlent pon vrançais ?

— Oui, répond l'autro, mais ils parlent bougrement faux-romand.

Moyen de rendre les pommes de terre farineuses. — Dans les cuisines où ce précieux tubercule est souvent consommé sous la forme la plus économique — en robe de chambre — rien de plus déplorable que de le trouver amolli, aqueux, ce qui nuit à la fois à son bon goût et à son apparence appétissante.

Les cuisiniers ont à leur disposition un moyen facile de prévenir cet inconvénient. Il leur suffit, pour cela, d'avoir soin de ne mettre leurs pommes de terre dans l'eau où ils veulent les faire cuire que lorsque cette eau est en pleine ébullition.

Cuites ainsi, les pommes de terre, même de qualité défectueuse, deviennent farineuses, fermes et sont sensiblement améliorées.

Petite chronique de l'élégance. — On a beaucoup remarqué, dit le *Gaulois*, à Spa, à Ostende, Brighton, Cowes et autres localités du littoral étranger, les toilettes d'un genre très nouveau de quelques Françaises venues en villégiature. Les jupes extrêmement bouffantes rappellent les plus beaux jours de la crinoline, tandis que les manches sont plates et étroitement ajustées, dessinant la forme des épaules et des bras. Est-ce une façon détournée de ramener ces modes à Paris ?

En cette saison de renouveau, où pour les toilettes d'automne on se préoccupe de faire de l'inédit, nous ne pouvons rien affirmer.

Néanmoins, les jupes tendent à augmenter d'ampleur, surtout par les plis du haut, la forme fourreau perdant beaucoup de faveur. Quant aux manches, le mouvement ne fait que s'accroître ; elles sont plates dans leur plus grande partie. Les épaules ne sont point encore dégagées, il est vrai. Les draperies et les bouffants des corsages continueront, croyons-nous, à étoffer la sveltesse de nos charmantes Parisiennes, qui combattent par tous les procédés, sports, massages, etc., tout embonpoint naissant comme attentatoire à l'esthétique moderne.

Livraison de *septembre* de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE : Les grandes réformes d'Alexandre II, de Russie, par M. Michel Delines. — Œuvre d'amour. Nouvelle, par M. T. Combe. — La tétralogie à Bayreuth, par Mme Bigot. — Romanciers anglais contemporains. Un gavroche écossais, par M. Aug. Glardon. — Les origines d'une grande guerre. La France et la Prusse en 1870, par M. Edmond Rossier. — Contes suédois. La grande sœur, de M. A. de Hedenstjerna. — Chroniques parisiennes, italiennes, allemandes, anglaises, scientifiques, politiques. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau, place de la Louve, 1, Lausanne.

Le *Journal officiel de l'Exposition nationale* contient dans son n° 33 : Bijouterie et joaillerie, par J.-M. Besançon. — Die Brauer an der Landesausstellung. — Dixième concert symphonique, par E. Julliard. — La Halle des machines. — L'École des arts industriels de Genève à l'Exposition. — L'horlogerie en Suisse. — L'architecture à l'Exposition. — Voyage et exploration. — Chronik der Ausstellung. — Gravures.

Le Comptoir de Phototypie de Neuchâtel vient de publier la 2^{me} livraison de **Mon voyage en Suisse**, contenant 36 vues spécialement consacrées à Genève. Cette livraison, qui est très soignée, trouvera le même accueil que la 1^{re}, qui donne les *rives du Léman*, et dont il s'est vendu 20,000 exemplaires en 15 jours. Nous ne pouvons donc qu'engager nos lecteurs à souscrire à cette publication éminemment artistique et dont la livraison ne coûte que 60 centimes.

Boutades.

Il faut avouer que le rhume de cerveau, qui règne un peu partout actuellement, est un hôte bien incommode et dont chacun désire se débarrasser le plus tôt possible. Il n'est pas un de vos amis qui ne vous donne un remède contre cette incommodité agaçante et ridicule ; aucun n'est bon. Le docteur Velpeau, homme lugubre mais plaisant en ses manières, disait volontiers :

— C'est une erreur de croire que le rhume de cerveau soit incurable. Mettez-vous un vésicatoire à chaque bras, quatre sinapismes aux jambes, un séton à la nuque, prenez quelques drastiques et au bout de quinze jours vous m'en direz des nouvelles.

Cette fumisterie doctorale eût été de mauvais goût si le docteur n'avait ajouté :

— Il y a d'ailleurs un moyen plus simple de se débarrasser du coryza, c'est de ne pas se moucher. Plus vous vous mouchez et plus vous déterminez dans les muqueuses nasales un mouvement de pompe désastreux. Essayez, ne mouchez pas !

Un bas-bleu demande un jour à Alexandre Dumas une audience pour lui soumettre une ode qu'elle avait composée en son honneur.

— Je vous en prie, madame, asseyez-vous donc !

Et lui-même se carre dans son vaste fauteuil, les mains croisées sur le ventre, tournant les doigts et prêt à recevoir l'encens lyrique à bout portant.

Elle commence :

« A Alexandre Dumas,

» O toi dont le nom brille... »

— Pardon, fait Dumas en feignant de se méprendre, ne célébrez pas ce que vous ne connaissez pas !

Querelle de ménage.

Monsieur, à bout d'arguments, se campe devant madame, et d'un ton rageur :

— Ah çà ! est-ce que tu me prends pour un imbécile ?...

— Non, mon ami, mais enfin je puis me tromper.

Boireau, qui a le nez quelque peu rubicond, voyage en wagon. Son vis-à-vis a l'idée de le faire poser.

— Est-ce à sucer de la glace, monsieur, que vous avez rougi votre nez ?

— Hélas ! non, cher monsieur, et pourtant, pendant toute une année je n'ai bu que du lait.

— Toute une année !

— Oui, monsieur ; il est vrai que c'est l'année que j'étais en nourrice.

Avant de quitter l'hôtel, un professeur de français examinait la note qu'il avait à payer. La dame de comptoir le voyant sourire lui demanda :

— Y aurait-il une erreur, monsieur ?

— Oui, madame, une légère erreur ; je lis ici pour mon souper, une omelette avec un seul T, et il en faut deux.

— C'est facile à rectifier, monsieur.

Et la dame écrit en surchargeant :

Une omelette et deux thés.

A l'école.

La maîtresse. — Louis, donne-moi ton sifflot, tu déranges la classe, et si tu es sage, je te le rendrai à quatre heures.

L'élève. — Eh bien, levez la main, mademoiselle, et jurez-y !

L. MONNET.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.